

Downey	Mazankowski	Marchand (Kamloops- Cariboo)	Smith (Northumberland- Miramichi)
Fairweather	Monteith	Munro	Smith (Saint-Jean)
Flemming	Moore	Murphy	Stafford
Forrestall	Moore	Noël	Stanbury
Fortin	Muir (Cape Breton- The Sydneys)	O'Connell	Stewart (Cochrane)
Gilbert	Nesbitt	Orange	Stewart (Okanagan- Kootenay)
Godin	Noble	Osler	St. Pierre
Grills	Nowlan	Otto	Sullivan
Gundlock	Nystrom	Ouellet	Thomas (Maisonneuve)
Harding	Paproski	Pelletier	Tolmie
Harkness	Peddle	Penner	Trudeau
Hees	Peters	Pepin	Trudel
Howard (Skeena)	Ricard	Perrault	Turner (London East)
Howe	Ritchie	Pilon	Turner (Ottawa- Carleton)
Knowles (Winnipeg North Centre)	Rodrigue	Portelance	Wahn
Korchinski	Rynard	Pringle	Walker
Lambert (Bellechasse)	Saltsman	Prud'homme	Watson
Laprise	Schumacher	Reid	Weatherhead
Lewis	Scott	Richardson	Whelan
MacEwan	Simpson	Roberts	Whiting
MacInnis	Stanfield	Rochon	Yanakis—125.
MacInnis (M ^{me})	Stewart (Marquette)	Roy (Laval)	
MacLean	Tétrault	Serré	
McCleave	Thomas (Moncton)	Sharp	
McCutcheon	Thompson		
McGrath	Winch		
McKinley	Woolliams		
Mather	Yewchuk—79.		
Matte			

• (3.00 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Allmand	Gray
Anderson	Gray
Andras	Groos
Barrett	Guay
Basford	(St. Boniface)
Béchar	Guay (Lévis)
Beer	Guilbault
Benson	Haidasz
Blair	Hogarth
Blouin	Honey
Borrie	Hopkins
Breau	Howard (Okanagan Boundary)
Brown	Hymmen
Buchanan	Isabelle
Cadieux (Labelle)	Jamieson
Cafik	Jerome
Clermont	Kaplan
Cobbe	Kierans
Corbin	Lachance
Côté (Richelieu)	Laflamme
Côté (Longueuil)	Laing
Cullen	Lang
Cyr	Langlois
Danson	Laniel
Davis	Leblanc (Laurier)
Deachman	Lefebvre
Deakon	Legault
De Bané	Lessard (LaSalle)
Douglas (Assiniboia)	Lind
Drury	Loiselle
Dubé	Macdonald (Rosedale)
Éthier	MacEachen
Forest	MacGuigan
Forget	Mackasey
Foster	McBride
Francis	McIlraith
Gendron	McNulty
Gibson	Mahoney
Givens	Major
Goode	Marceau
Goyer	Marchand (Langelier)

[M. l'Orateur.]

NOUVEL AVIS D'IMPOSITION DE LA CLÔTURE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Au cas où l'on ne statuerait pas sur la motion dont j'ai donné avis hier en vertu des dispositions de l'article 33 du Règlement, je donne ici avis qu'à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion «que le troisième rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation soit adopté» et sur tout amendement ou sous-amendement en découlant, je proposerai que ledit débat ne soit plus ajourné.

J'espère qu'il ne sera pas nécessaire de prolonger nos travaux aussi longtemps mais je donne cet avis par surcroît de précaution.

Une voix: Vous commencez à comprendre.

MOTION D'AJOURNEMENT À 4 HEURES EN VERTU DE L'ARTICLE 42(1) DU RÈGLEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, mon nom passera peut-être à l'histoire. Je pense que c'est la première fois qu'un député se soit vu imposer le silence au Parlement par la voie du scrutin. S'il plaît à Votre Honneur, je voudrais qu'on en prenne bien note.

Je désire présenter une motion en conformité de l'article 42(1) du Règlement. Votre Honneur s'est prononcé sur une motion semblable jeudi dernier, le 17 juillet. Celle-ci est de même nature, mais d'un autre genre. Celle